NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

LES TERRITORIAUX

Notre rédacteur en chef, M. Georges Rosert, a annoncé lui-même, au lendemain de la période électorale, qu'il allait accomplir une période d'instruction militaire à Tours.

A ce sujet, notre confrère « La Dépêche », le grand organe du Parti radical dans le centre et l'ouest de la France, a publié les deux notes suivantes dans ses numéros du 23 et du 26 mai :

« Hier, une compagnie de territoriaux, commandée par le capitaine Robert, revenait d'une manœuvre aux environs de la ville et traversait la rue Nationale, entraînée par ses tambours et clairons. Nous avons été heureux de constater avec quelle crânerie marchaient tous ces hommes qui, bien que n'étant plus des jeunes gens, avaient une allure qu'auraient pu leur envier les troupiers de l'active. On devinait que tous étaient heureux de porter encore une fois l'uniforme et de montrer que si leurs visages avaient vieilli, les jambes étaient encore solides et que la Patrie pouvait compter sur eux ».

⁂

Nous avons dans un précédent article signalé la compagnie du capitaine Robert, du 70e territorial, pour sa tenue exemplaire en traversant la ville.

Hier, en revenant de la manœuvre, elle s'est surpassée et, drapeau déployé, au son des tambours et des clairons, elle a de nouveau traversé notre rue Nationale.

En rentrant au quartier, les sous-officiers et les hommes ont offert à leur capitaine une magnifique gerbe de fleurs.

Notre ami Georges Robert, très ému, a remercié par une improvisation qui a été fort goûtée de tous.

Le soir, les sous-officiers de la compagnie, réunis dans un banquet fraternel à l'Hôtel de l'Europe, avaient invité quatre camarades de l'active, ainsi que le lieutenant Jupeau qui, retenu au banquet des officiers, n'a pu que venir prendre le champagne avec eux.

Lorsque la liqueur vermeille pétilla dans les verres, le plus ancien officier prit la parole et remercia le lieutenant Jupeau de la bienveillance dont il a fait preuve pendant toute la période.

Il dit quelle sympathie il avait su inspirer à tous et en terminant il but au capitaine Robert.

Puis on se sépara enchanté de son séjour à la 7e compagnie.

RIVIER

le créateur de le « Rente bi-mensuelle » ramené à Boulogne et à Paris

L'escroc Rivier, le créateur de l'affaire dite de « Rente bi-mensuelle », et sa maîtresse, Jeanne Pniris, qui avaient été arrêtés il y a quelque temps à Falmouth, à bord d'un yacht qu'il avait frété, viennent d'être extradés. Ils sont arrivés à 2 heures à Boulogne-sur-Mer à bord du « Empress ». Rivier et la femme Pniris étaient accompagnés par des détectives anglais qui les ont remis entre les mains du sous-brigadier Roux et de cinq agents.

Rivier et sa maîtresse sont partis pour Paris par le train de 4 heures.

Ce soir, au cours de l'interrogatoire d'identité qu'ils ont subi à Boulogne-sur-Mer, Rivier a déclaré que la manière dont il avait été extradé constitue une violation des traités, la somme d'un million saisie à bord de son yacht n'ayant pas été envoyée aux autorités françaises au moment de l'extradition si ayant été conservée par la justice anglaise.

Nos Sociétés aux Concours

Le Cercle Berlioz et l'Harmonie de Courrières

LE COMITE N'A PAS DECERNE LA PRIME DE 10.000 FRANCS. — LA PROTESTATION DU CERCLE BERLIOZ ETUDIEE

Le grand prix d'honneur attribué à l'Harmonie des Mines de Courrières dans le concours de Paris est contesté par le Cercle Berlioz de Lille qui, comme nous l'avons dit hier, se plaint de la violation de certains articles du règlement et notamment de la composition irrégulière du jury.

Une délégation du Cercle s'est rendue mardi après-midi à l'Hôtel de Ville où elle fut reçue par M. Deville, conseiller municipal, président du Comité. Devant les griefs sérieux développés, M. Deville a décidé de réserver la prime de 10.000 francs jusqu'après décision du Comité d'organisation qui examinera la réclamation.

Quelle sera cette décision ? En attendant, ajoutons qu'au cours de l'entrevue, les délégués ont offert de recommencer l'épreuve à Paris, mais alors devant les jurés réunis qui ont siégé dans les deux groupes d'excellence.

⁂

Le Pro Patrie de Lille

La société de gymnastique et d'instruction militaire Pro Patria, qui prennit part au concours de Liévin, les 26 et 27 mai courant, a remporté, sous la direction de son moniteur-chef Jules Alleman, le prix d'excellence au concours de section simultané (catégorie C).

Au championnat artistique le gymnaste Dubacq Armand obtient le 9e prix couronné, et les gymnastes Leclercq Clément et Delaere Marcel remportent chacun un prix simple.

⁂

A HELLEMMES

Nous apprenons avec une vive satisfaction que deux sociétés de cette ville viennent de se distinguer d'une façon particulière.

La société de gymnastique « l'Avenir » obtient ou concours de Liévin (P.-de-C.) un prix d'excellence, deux premiers et un troisième prix.

La « Cercle Symphonique » obtient an concours de Frévent (P.-de-C.) : 3 premiers prix, un prix de direction, et différents autres diplômes de réelle valeur.

La Municipalité d'Hellemmes recevra officiellement ces deux associations, jeudi soir.

Les autres sociétés de la ville se tiendront à 8 heures et demie, à l'entrée de la rue Sadi-Carnot, et se formeront en cortège pour conduire les sociétés victorieuses à la Mairie, où les vins d'honneur leur seront offerts.

⁂

Une protestation du Choral Nadaud

On sait que le prix d'honneur de 10.000 fr. de la classe d'excellence orphéons, au concours international de Paris, a été partagé entre le « Choral Nadaud » et les « Instituteurs Chanteurs de Prague ». Or, le règlement du concours s'opposait à ce qu'aucun prix fût partagé. C'est pourquoi le prix d'honneur des harmonies ne fut pas partagé entre la « Cécile Berlioz », de Lille, et l'« Harmonie des Mines de Courrières ».

Le « Choral Nadaud », dont la supériorité fut proclamée par le jury, a fait constater par huissier la violation du règlement. Il a, en outre, adressé une protestation au Conseil municipal de Paris, qui a décidé d'étudier la question. Une décision définitive interviendra vendredi prochain.

RECEPTION OFFICIELLE DU « CHORAL NADAUD »

L'Administration Municipale organise pour ce soir, avec le concours de toutes les sociétés subventionnées, une grandiose réception en l'honneur de la société nationale « Le Choral Nadaud », revenant triomphante du concours international de Paris.

Toute la population roubaisienne sera sur le parcours du cortège pour acclamer les vainqueurs.

Le Théâtre d'Amateurs de Roubaix au concours international de Châlons-sur-Marne.

Au concours qui vient de se tenir à Châlons-sur-Marne, le « Théâtre d'Amateurs de Roubaix » obtient le 1er prix en 2e division, dans l'interprétation du « Tartuffe », de Molière, comme pièce au choix et le 2e prix en 2e division dans l'interprétation de la « Revanche du Baiser », morceau imposé.

Ce résultat constitue un très beau succès pour notre jeune société roubaisienne.

Le succès de l'Avenir du Fresnoy au concours international de Charleville

L'« Avenir du Fresnoy », société de gymnastique composée uniquement de jeunes ouvriers, a pris part en 1re division, 1re section, au concours international de Charleville.

Sur vingt sociétés concurrentes, elle a remporté les succès suivants : prix d'excellence en section ; premier prix, mouvements spéciaux ; 1er prix, pyramides, prix individuels couronnés à : Ghesquière, moniteur général et à Liénard, gymnaste.

La société a exécuté des mouvements d'ensemble devant M. Pams, ministre de l'Agriculture, qui présidait la fête. Les habitants du quartier du Fresnoy ont fait, mercredi soir, une grandiose réception aux vainqueurs.

La Lyre de Douai

Classée l'an dernier en division d'excellence, par un prix ascendant, notre belle chorale mixte, la Lyre, n'a pas craint, cette année, d'affronter une rude joute en se mesurant, à Paris, avec les sociétés étrangères les plus renommées.

La victoire a trahi les efforts des Douaisiens et il ne nous reste, hélas ! qu'à rendre hommage au courage malheureux.

« La Lyre », cependant, ne s'est pas laissée abattre par l'adversité et, lundi soir, elle chantait aux Tuileries en présence de M. le Président de la République.

Voici ce que dit d'elle un de nos confrères parisiens :

« ... C'est un tour d'une excellente société parisienne, la Sirène. Elle aussi moissonne sa juste part de succès et cède la place à l'importante Lyre de Douai, dont les jeunes filles ont eu la gracieuse idée d'orner d'une écharpe tricolore leur corsage blanc. On applaudit à tout rompre, on crie : « Vive Fallières ! » Une jolie chanteuse vient offrir une gerbe au Président qui, galamment, lui rend un baiser... »

⁂

Le Carillon de Douai à Châlons

Notre jeune et déjà vaillante société théâtrale d'amateurs, le « Carillon » a pris part au congrès-concours international organisé dimanche et lundi à Châlons-sur-Marne et s'y est classée 2e, immédiatement après le Cercle Comœdia de Bruxelles, et première des sociétés françaises.

Elle s'est en outre adjugé le prix spécial de 500 francs créé par M. Antoine, directeur de l'Odéon.

C'est là un succès très flatteur, récompensé d'un travail assidu et nous en félicitons les membres du « Carillon ».

RECEPTION DE L'UNION DRAMATIQUE LILLOISE

« L'Union Dramatique Lilloise » dirigée par M. Lormel ayant obtenu au concours de Châlons la 1er prix d'honneur et la 1er prix d'exécution, sera reçue officiellement le jeudi 30 mai 1912, à 6 heures et demie, par la Municipalité.

RECEPTION DE L'HARMONIE DES MINES DE COURRIERES

Mardi soir est rentrée, à Billy-Montigny, l'Harmonie des Mines de Courrières de retour du concours de Paris. A quantité de bêtières flottaient des drapeaux tricolores. La rue de la Gare était pour de monde. Sur la place étaient massés la Fanfare Municipale et du Commerce, les Carabiniers, l'Union Orphéonique, la Fanfare de Méricourt-Corons.

M. Tournay, maire, entouré de son Conseil municipal, reçut les vainqueurs à la Mairie. Il félicita le chef M. Duaantous et les musiciens à qui il offrit les vins d'honneur. M. Mlyon, président, en remerciant M. le Maire, lui promit que l'Harmonie donnerait, sous peu, un concert public.

Après réception des sociétés à leur siège, les membres de l'Harmonie accompagnèrent, en corps, M. Myon jusqu'à son domicile.

Les trompettes et fifres d'Hénin-Liétard

La société des trompettes et fifres des Mines de Dourges a remporté au concours de Berck-Plage le 1er prix de lecture à vue, le 1er prix d'exécution, la classant en 1re division. L'audition donnée par les fifres a été très appréciée.

RENTREE DES SAPEURS-POMPIERE ET GYMNASTES A AVION

Mardi soir, la population fêta les sapeurs-pompiers et gymnastes rentrant victorieux du concours de Liévin. L'harmonie municipale, l'Harmonie libre et les pupilles socialistes et les sociétés locales sa portèrent à l'entrée du village pour y attendre les lauréats et leur faire escorte jusqu'à la mairie où M. Delcourt, maire, entouré du Conseil municipal, les reçut et leur adressa ses félicitations. MM. Deprat, capitaine, Delcourt, lieutenant, Douy, chef de la gymnastique, répondirent en excellents termes aux compliments de M. le maire.

A l'issue de la manifestation officielle, les sapeurs-pompiers et les gymnastes reçurent les sociétés à leur local respectif.

⁂

Concours International des Sociétés Théâtrales d'Amateurs à Châlons-sur-Marne

Nous extrayons du palmarès général du concours publié par le « Journal de la Marne » les résultats suivants qui intéressent nos sociétés régionales :

Classement général :

Division supérieure : 1. Cercle Comœdia, de Bruxelles ; 2. Cours de Diction de Tourcoing (classée ainsi la première société de France) ; 3. Le Carillon, de Douai.

Première division : 1. Les Escholiers de Villon, de Roubaix (section B) ; 2. Union Dramatique Lilloise, de Lille (section A).

Deuxième division : 2. Cercle d'Amateurs de Roubaix.

Concours de pièce imposée

Division supérieure : 2e prix, Cours de Diction de Tourcoing ; 3e prix, Le Carillon, de Douai.

Première division : 1er prix, Union Dramatique Lilloise.

Deuxième division : 2e prix, Théâtre d'Amateurs, de Roubaix.

Concours de pièce au choix

Division supérieure : 1er prix ex-æquo, Cercle Comœdia de Bruxelles et Cours de Diction de Tourcoing ; 4e prix, Le Carillon, de Douai.

Première division : 3e prix, Union Dramatique Lilloise.

Deuxième division : Théâtre d'Amateurs, de Roubaix.

Pièces au choix

Section B (hommes seuls). — Première division : 2e prix, Les Escholiers de Villon, de Roubaix.

Pièce imposée : 1er prix, Les Escholiers de Villon, de Roubaix.

Concours d'honneur

Division supérieure : 2e prix, Cours de Diction, de Tourcoing ; 3e prix, Le Carillon, de Douai.

1re division : 1er prix, Union Dramatique Lilloise ; 2e prix, Les Escholiers de Villon, de Roubaix.

A la soirée de gala qui suivit le concours, c'est au Cours de Diction de Tourcoing qu'échut l'honneur de représenter la pièce imposée ; La Revanche du Baiser, de M. E. Guérinon, et ce, sur la demande expresse de l'auteur, qui tint à en faire lui-même la demande à M. Georges Bondue, le directeur de ce cours.

Le général Girardot

qui commande à El-Merada, au Maroc, est un Dunkerquois

Le bruit a couru il y a quelques jours qu'un combat sanglant avait eu lieu à El-Merada, au Maroc, et que le général Girardot avait été tué. Ce bruit, nous l'avons dit, a été depuis officiellement démenti.

Le général Girardot (Emile-Gustave), est né à Dunkerque le 31 juillet 1855. D a fait à la Légion la plus grande partie de sa brillante carrière.

Entré à Saint-Cyr en 1874, sous-lieutenant le 1er septembre 1875, lieutenant le 12 novembre 1881, il entra en cette qualité à l'Ecole supérieure de guerre où il obtint le brevet d'état-major en 1886.

Capitaine le 1er juillet 1887, il était avec le 2e étranger au Tonkin lorsqu'il fut promu chef de bataillon le 29 novembre 1896 et maintenu à son régiment. Le commandant Girardot fit un nouveau séjour au Tonkin comme sous-chef d'état-major du corps d'occupation.

Lieutenant-colonel le 12 juillet 1903, colonel le 23 mars 1909, il était secrétaire du comité d'état-major à Paris lorsqu'il revint à ses chères Légion étrangère à la fin de la même année, comme colonel du 1er régiment.

Vieux légionnaire, le colonel Girardot devait être pour ce régiment un chef idéal. Il sut y faire apprécier son esprit de décision, ses grandes qualités de commandement, sa connaissance parfaite du légionnaire qu'il aime, dont il est aimé et qui le suivrait joyeusement partout où il lui plairait de conduire. Général le 23 mars 1911, M. Girardot prit part aux opérations dirigées sur la Moulouya, par le général Toutée ; nommé chef de cabinet de M. Messimy, ministre de la Guerre, il quitta ces fonctions lors du changement de ministère et fut mis à la disposition du général commandant les confins marocains. Nous le retrouverons à la tête de ses légionnaires pour lesquels la besogne ne va pas manquer au Maroc.

La Légion lui doit d'avoir vu disparaître quelques-uns de ces anachronisques et inexplicables règlements qui font du légionnaire un déshérité et un paria au point de vue des nombreux avantages concédés aux autres troupes. Qui peine, souffre et meurt plus que lui cependant.

Nous souhaitons qu'au cours de la longue carrière qui s'ouvre encore devant le général Girardot, il lui soit donné de compléter cette œuvre de justice.

La Légion tout entière lui en sera reconnaissante.

Un automobiliste lillois blessé à Cambrai

Lundi, vers neuf heures du soir, une automobile conduite par M. Bajart Lucien, 24 ans, mécanicien à Lille, s'est jetée contre la barrière du faubourg du Cateau, à Cambrai, qu'il s'avait pas aperçue.

La voiture allait à petite allure, mais le chauffeur n'avait pas soupçonné l'existence de la barricade qui est formée d'une forte pièce de bois garni d'une sorte de feuillage en métal ; c'est une barrière qui s'élève et s'abaisse automatiquement et elle est insuffisamment éclairée.

M. Bajart a été blessé à l'œil et à la lèvre, les deux autres voyageurs en qui été quittes pour la peur.

La voiture a subi des dégâts évalués à 200 francs.

Une tête va tomber

à Saint-Pol-sur-Ternoise

Saint-Omer, 29 mai.

C'est vraisemblablement vendredi qu'aura lieu à Saint-Pol-sur-Ternoise l'exécution capitale de Robert Duperrat, condamné à mort le 23 mars dernier par la Cour d'assises du Pas-de-Calais, pour assassinat de la veuve Thiéhault, âgée de 74 ans, et d'un enfant âgé de quatre mois.

L'arrêt de la Cour d'assises a été exécuté à la prison du chef-lieu de l'arrondissement.

Un drame de la misère

EN BELGIQUE

C'est un bien triste drame qui vient de se dérouler à Molembaix, au hameau du Carme, près d'Hérinnes. La vivaient, au Chemin-Vert, les époux Rivière-Dupont, mariés depuis environ un an. Le mari, Georges, âgé de 24 ans, ouvrier agricole, ne travaille plus ; il s'adonne au braconnage et au vol. La femme, Céline Dupont, âgée de 22 ans, était mère d'un enfant de cinq ans lorsqu'elle s'est mariée, et en avait gardé un deuxième.

La misère la plus profonde régnait dans le ménage, et, à cause de cela, Rivière ne cessait de battre sa femme. Un de ces derniers soirs, après avoir battu plus que de coutume la malheureuse, qui était enceinte, il partit soi-disant pour la France ; l'abandonné alla révéler à la gendarmerie, la plupart des voie qualifiés comme dans les environs par son mari, puis, rentrant chez elle extérieure, elle accoucha d'une fillette et rendit le dernier soupir. L'enfant est en bonne santé.

Quant à Rivière, il fut arrêté hier, par la gendarmerie de Pecq, qui le découvrit couché dans un champ de seigle.

Il a été écroué à la prison à la disposition du Parquet de Tournai.

Le drame d'Hélesmes

Nous avons dit ces jours-ci que Mme Firmin Lecat, née Julie Lemaire, ménagère à Dorignies, rue de Tranoy, cour Persieux, avait été blessée de plusieurs coups de tranchet par son frère. Voici de nouveaux renseignements sur ce drame.

Lemaire et sa femme, ainsi que nous l'avons dit, vivaient en désaccord ; de fréquentes querelles s'élevaient entre eux et le mari portait souvent des coups à sa femme et, la nuit, la mettait à la porte du logis.

Le 14 avril dernier, Mme Lemaire quitta le domicile conjugal.

Lemaire se rendit à Dorignies, chez son beau-frère Lecat, et invita celui-ci à venir à Hélesmes pour l'aider dans la vente de son mobilier.

M. Lecat et sa femme se rendirent donc chez leur parent dans l'intention, comme nous l'avons dit, de ramener l'accord dans le ménage.

Une entrevue eut lieu, mais ce fut la femme qui refusa de reprendre la vie commune, ce qui porta à son comble l'exaspération du mari.

On sait que la nuit venue, celui-ci pénétra chez lui par la fenêtre en brisant une vitre et qu'il frappa de plusieurs coups de tranchet sa sœur qui avait bondi hors du lit au l'entendant, et qu'il prit pour sa femme.

Cette dernière était couchée au premier étage. Lemaire voulut y monter, il en fut

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

La Grève des transports EN ANGLETERRE

La situation est indécise ; la vie est de plus en plus chère

Londres, 29 mai.

La grève des transports de Londres est complète.

Le gouvernement ayant employé la force pour assurer le ravitaillement de Londres, les chefs du mouvement ont déclaré que des troubles s'ensuivraient.

Toutefois, l'on garde l'espoir d'un arrangement prochain. Les mineurs de la grève ont accepté d'assister à une conférence de conciliation qui aura lieu vendredi sous la présidence de sir George Askwith.

La base de la discussion sera le rapport qu'a rédigé l'éminent jurisconsulte Clarke. Ce rapport donne raison aux grévistes sur plusieurs points et ceux-ci s'en montrent généralement satisfaits.

Les chômeurs, dans une conférence qu'ils ont eue hier avec le ministre de l'Intérieur, ont accepté de laisser se faire le ravitaillement de Londres. Des incidents se sont cependant encore produits.

Le marché aux fleurs est fermé.

DANS LES MARCHES

Le travail est pour ainsi dire suspendu, aujourd'hui, à Covent Garden.

On cherche à recruter des porteurs par l'intermédiaire des « Offices du Travail ».

Le prix des cerises a presque doublé depuis quarante-huit heures et celui des pommes de terre a augmenté de 2 shillings par 50 kilos.

Tout est calme à Smithfield, marché de la viande, où les approvisionnements sont limités.

Quelques cargaisons sont arrivées par le South Western Railway, sous la protection de la police.

Les grévistes n'ont pas essayé de s'opposer à leur déchargement.

Un autre convoi est attendu, cet après-midi des docks « Albert West India ».

La demande n'est pas importante, la hausse des prix éloignant les acheteurs.

VERS LA CONFERENCE

M. Ben Tillett a dit la nuit dernière : « Nous avons répondu à la lettre de M. Sidney Buxton que nous accepterons l'invitation qui nous a été faite de nous rencontrer vendredi avec le Board of Trade, sous la présidence de sir G. Askwith. En attendant, la grève continue. Jusqu'ici, nous sommes parfaitement satisfaits de la marche des événements ».

LES PATRONS IRREDUCTIBLES

Les représentants autorisés de plusieurs syndicats d'armateurs déclarent qu'ils ne consentiront en aucun cas à discuter avec les chefs actuels du mouvement gréviste et qu'ils ne céderont à aucune pression ni des syndicats d'ouvriers, ni du gouvernement.

LE RAPPORT DE SIR E. CLARKE

Le rapport de sir Edward Clarke a distingué sept points différents dans les réclamations formulées par les grévistes. Sur deux de ces points (emploi de non-syndiqués prétendus en contradiction avec l'accord du 19 août), sir E. Clarke a donné tort aux ouvriers. Sur les autres, qui sont des questions de salaires, sir E. Clarke leur a donné raison.

En conséquence, le gouvernement a décidé :

1° Que le travail devait être repris immédiatement ;

2° Que les représentants des patrons et des ouvriers devraient se rencontrer, à onze heures, vendredi, au ministère du Commerce, sous la présidence de sir George Askwith, pour trouver un terrain d'entente.

La grève deviendra-t-elle nationale ?

Londres, 29 mai.

La fédération des armateurs refuse d'assister à la conférence de vendredi prochain, proposée par la Board of Trade.

On craint que cette décision ne soit le signal d'une grève nationale.

Raids d'officiers aviateurs

Un officier sérieusement blessé

Nancy, 29 mai.

Ce matin, vers 10 heures, plusieurs officiers aviateurs partirent de Toul pour Nancy.

D'abord, le lieutenant Rochette prit son vol, puis le lieutenant Morel, et se dirigèrent sur Nancy.

Le lieutenant Rochette a atterri majestueusement en vol plané sur l'aérodrome de Jarville, mais le lieutenant Morel, du 44e d'infanterie, bousculé par un remous violent, capota et vint s'abattre sur le sol ; l'officier fut grièvement blessé à l'arcade sourcilière, et le sang s'échappa avec abondance ; il a aussi l'épaule gauche endommagée.

Son appareil est complètement brisé.

Deux autres biplans sont arrivés à Nancy, celui du sapeur Séguin et celui du lieutenant Challe, qui ont accompli un voyage sans incident.

LES BANDITS

A L'INSTRUCTION

Paris, 29 mai.

M. Gilbert, juge d'instruction, a confronté cet après-midi, à une heure, dans son cabinet, Carouy et Caillebourdin. Ce dernier, on s'en souvient, avait cambriolé au mois de novembre dernier la villa d'un lieutenant de gendarmerie, à Charenton, en compagnie d'un individu dont il ignorait le nom, mais que, disait-il, il reconnaîtrait aisément.

Caillebourdin, mis en présence de Carouy, l'a reconnu formellement comme ayant participé avec lui au cambriolage de la villa. Carouy s'est montré fort atterré de cette connaissance imprévue. « C'est bien, a-t-il déclaré, je ne parlerai plus ; je ne dirai plus rien. »

A trois heures, M. Gilbert a fait venir dans son cabinet M. Barbier, chez qui furent volés les titres trouvés chez Lettwiller. Ensuite, le juge d'instruction a entendu Simentoff.

BILL, L'INTROUVABLE

Nancy, 29 mai.

Les bruits les plus contradictoires ont circulé depuis hier dans notre ville au sujet de Bill. On avait dit que son avocat viendrait avec lui ce matin chez le juge d'instruction. Bill ne s'est pas présenté, et ne s'est pas constitué prisonnier. D'autre part, on avait dit que Dill avait été trouvé pendu ce matin dans la forêt de Haye.

C'est encore inexact. On a découvert, en effet, le corps d'un jeune homme de 30 ans, né à Arc-sur-Meurthe. Mais cet individu n'est point Bill. Il s'est suicidé à la suite de chagrins d'amour comme en fait foi un papier qu'il gardait dans la poche de son gilet.

Nous avons vu l'avocat de Bill, cet après-midi à deux heures. Il nous a déclaré qu'il était sans nouvelles de son insaisissable client.

L'interrogatoire de Simentoff

Paris, 29 mai.

M. Gilbert, juge d'instruction, a interrogé Simentoff sur son enfance et sur la période de son existence qu'il passa chez son père.

Les événements touchant la jeunesse du bandit n'ont qu'un intérêt très relatif, mais un incident a été soulevé à la fin de l'interrogatoire.

Les défenseurs ont redonné une certaine animation à cette audition.

Les avocats ont déposé des conclusions tendant à ce que les vingt et un témoins qui ont été entendus par la Parquet de Senlis et qui n'ont pas reconnu sur la photographie Simentoff, soient convoqués à Paris et confrontés avec l'inculpé. Ils spécifient dans leurs conclusions que seuls les témoins favorables ont été entendus.

Les avocats mis au courant des faits que la Société Générale avait donné des primes aux témoins ayant reconnu des inculpés, ont déposé également des conclusions visant ce procédé, l'appât du gain pouvant, disent-ils, influencer les témoins et les amener à déposer des témoignages qui n'ont pas toutes les garanties de véracité nécessaires.

L'Angleterre en Méditerranée

Londres, 29 mai.

A Malte s'est ouverte aujourd'hui une importante conférence entre lord Kitchener, M. Asquith, M. Winston Churchill, ministre de la marine, et le prince Louis de Battenberg, second lord de l'Amirauté. Le général Ian Hamilton, commandant en chef des forces militaires britanniques dans la Méditerranée, y assiste.

L'organisation de la défense anglaise en Méditerranée y est étudiée. D'ailleurs, si l'on comptera sur l'action de la France pour garder la maîtrise de la Méditerranée, ou si l'on renforcera la défense de Malte et de Gibraltar comme le demande lord Kitchener.

LA CONFERENCE DE MALTE

Malte, 29 mai.

Lord Kitchener est arrivé aujourd'hui. Il s'est rendu en automobile au Palais, où il a passé la revue de la garde d'honneur. Il a été reçu ensuite par le gouverneur de l'île.

Le yacht de l'Amirauté, « Enchentress », entre en ce moment dans notre port.

La grève de Lisbonne

Lisbonne, 29 mai.

Le nombre des employés des tramways qui se sont mis en grève s'élève à 10.000.

On craint que les électriciens ne se joignent en mouvement.

Les anarchistes cherchent à profiter des circonstances pour faire éclater des troubles.

Le gouvernement a pris des mesures énergiques pour maintenir l'ordre.

ON A VOLÉ 15,000 FRANCS

au cardinal Merry del Val

Rome, 29 mai.

La « Giornale d'Italia » annonce qu'un escroc international, nommé Orsel, a réussi à soustraire au cardinal Merry del Val, secrétaire d'état du Saint-Siège, une somme d'environ 15.000 francs.

L'Élection de Roanne

Paris, 29 mai.

Le quatrième bureau de la Chambre chargé de la vérification des opérations électorales de Roanne s'est réuni pour entendre MM. Mertin et Dechelette.

Après discussion, le bureau a conclu à la validation de M. Dechelette.

M. Bonnefou entend déposer son rapport demain sur le bureau de la Chambre.

AU MAROC

La situation

Paris, 29 mai.

Des informations qui sont publiées dans la presse du soir rapportent une phrase isolée d'un télégramme de Fez, en donnant une portée inexacte à l'opinion émise par le général Lyautey.

Celui-ci a rendu compte de ses premiers entretiens avec Moulay Hafid et laissait connaître que l'altitude portée par les derniers événements de Fez aux autorités du sultan et du maghzen nous privait d'un concours précieux dans notre œuvre de pacification. Le télégramme était ainsi conçu : « Il importe de reconstituer au plus vite les autorités indigènes dont il ne reste plus trace, j'ai constaté au cours de mon entretien avec le sultan que nous sommes ici comme campés en pays ennemi devant compter sur nos seules troupes sans aucun appui local ; dès aujourd'hui j'ai pris de concert avec M. Gaillard et le général Moinier des mesures pour reconstituer l'autorité du maghzen et faire appel aux chefs locaux ».

LES OFFICIERS VICTIMES DE L'ATTAQUE DU 26

Paris, 29 mai.

Voici les noms des officiers tués ou blessés à l'attaque de Fez du 26 mai :

Officier tué : Le lieutenant Juge, du 3e sénégalais.

Officiers blessés : outre les lieutenants Keiser et Chardonnet, du 4e tirailleurs, déjà connus, on cite les noms des capitaines De Guinny, du 2e étranger, et Malandrin, du 1er tirailleurs ; les lieutenants Lagarde, du 1er groupe d'artillerie, campagne d'Afrique, et Magelin, du 2e étranger.

La Réforme électorale

Paris, 29 mai.

La Ligue inter-parlementaire, radicale et radicale-socialiste de la représentation proportionnelle s'est réunie aujourd'hui au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Louis Martin, sénateur du Var.

Après un échange de vues, la Ligue a décidé de continuer ses efforts pour aboutir à une solution pour la réforme électorale.

Elle a également décidé de se réunir mardi pour prendre une décision définitive.

L'incendie du cinéma

NOUVEAUX DÉCES. — LE PROPRIÉTAIRE DU CINÉMA ARRÊTÉ

Villeréal, 29 mai.

Quatre des personnes blessées pendant l'incendie du Cinématographe ont succombé à l'hôpital ; quatre autres sont dans un état désespéré.

Dix-huit cadavres n'ont pas encore pu être reconnus. L'enterrement des victimes a lieu aujourd'hui.

Le propriétaire du Cinématographe a été arrêté.

La journée de 10 heures

A LA COMMISSION DU TRAVAIL

Paris, 29 mai.

La commission du travail a examiné un certain nombre d'amendements à la loi de 10 heures, dont la discussion reprendra demain devant la Chambre.

Elle a adopté l'article 2 qui est ainsi conçu : « Un règlement d'administration publique déterminera les exceptions qu'il y a lieu d'accorder aux dispositions de l'article 1er :

1° Pour les travaux à feu continu exécutés normalement par équipes successives.

2° Pour les opérations qui, techniquement, ne peuvent être arrêtées ;

3° Pour les travaux préparatoires ou complémentaires ;

4° Pour les cas d'accident ou pour cause de force majeure.

D'autre part, pour atténuer les effets de l'amendement de M. Delpierre, qui excepte des dispositions de la loi, les ateliers occupant au moins 20 ouvriers, la commission a proposé un article troisième nouveau, ainsi libellé :

« Les dispositions du dernier paragraphe de l'article 3 cesseront de plein droit, deux années après la mise en vigueur de la présente loi, sauf pour les établissements occupant cinq ouvriers adultes.

La commission a maintenu les décisions antérieures qui offrent un crédit de 60 jours à toutes industries et un crédit de 90 jours à toutes les industries de plein air.

L'ANTIMILITARISME

La cour d'assises de la Seine vient, après débats contradictoires — l'accusé s'étant défendu lui-même — de confirmer la condamnation à un an de prison et 3.000 francs d'amende prononcés par défaut, le 20 décembre 1910, contre M. Louis Couilleau, ancien gérant du journal l'Anarchie. Celui-ci était poursuivi en raison d'un article intitulé : « Lettre ouverte au soldat Graby », et dans lequel le ministre de la Guerre et le Parquet avaient relevé le délit d'injures et de diffamation envers l'armée.

Arrestation de l'ex-sergent Bonnafous

L'ex-sergent Bonnafous a été arrêté à Nîmes, où il venait faire une conférence sur l'affaire Rousset, à la Maison des socialistes.

L'ex-sergent était poursuivi pour un article paru dans le Libertaire et où il commentait en des termes violents les incidents de Chois-y-de-Roi. Convoqué par M. Drioux, juge d'instruction, M. Bonnafous avait répondu qu'il ne pourrait pas se présenter à son cabinet avant le 11 juin.

NORD

BOURBOURG

Jeunes incendiaires. — Les jeunes Leroy et Sauvage, âgés de 11 et 12 ans, ont pénétré dans une maison inhabitée sise rue de Saint-Omer, appartenant à M. Gotti-Gaugué, et ont tenté d'y mettre le feu. Ces deux garçons sont été arrêtés.